



NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/13058  
29 janvier 1979  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 29 JANVIER 1979, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL  
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT D'ISRAEL AUPRES DE  
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'appeler d'urgence votre attention sur un acte de terrorisme perpétré le 28 janvier 1979 par la prétendue OLP à Netanya, ville côtière située entre Tel-Aviv et Haïfa.

A environ 11 h 30 (heure locale), une bombe à retardement a explosé au centre de la ville, tuant un homme et une femme et blessant 32 autres personnes, dont certaines grièvement. Suivant sa lâcheté coutumière, l'organisation terroriste avait déposé l'engin dans une rue fréquentée du centre-ville et l'avait réglé de manière à ce que l'explosion se produise à l'heure de la plus grande affluence. Parmi les blessés les plus graves : un bébé de dix mois, un petit garçon de deux ans et cinq femmes.

Le même jour, l'Agence de presse de l'organisation meurtrière en question revendiquait l'attentat à Beyrouth. La reconnaissance publique de ce crime a également été mentionnée plus tard dans la même journée par l'Agence de presse iraquienne.

Il s'agit là d'un acte de terrorisme du même ordre que la série d'activités criminelles dont j'ai fait mention dans mes lettres du 23 novembre 1978 (A/33/388), du 21 décembre 1978 (S/12978 et S/12979), du 14 janvier 1979 (S/13028<sup>ii</sup>), du 17 janvier 1979 (S/13037), du 18 janvier 1979 (S/13041) et du 24 janvier 1979 (S/13053). Tous ces crimes visent un seul et même objectif, qui est l'assassinat massif de civils.

Ce type d'atrocités constitue la caractéristique fondamentale des activités barbares de l'OLP depuis qu'elle existe. Ce n'est pas là l'oeuvre d'une "organisation de libération nationale", ce que, non sans incongruité, prétend être l'OLP. C'est l'oeuvre de criminels internationaux de la pire espèce qui, sous le couvert de l'étendard d'un mouvement de libération nationale, s'acharment à assassiner aveuglément des civils.

Ces derniers attentats témoignent, dans leur violence et leur démesure, que l'OLP poursuit sans relâche son objectif, dérisoirement qualifié de "devoir national" dans son "Pacte" : éliminer l'Etat d'Israël - en violation flagrante de la Charte des Nations Unies.

Malgré le danger manifeste que présente cette OLP terroriste pour la paix et la sécurité internationales, cette organisation bénéficie du statut d'observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies et s'est vue accorder des privilèges exorbitants, tels la possibilité de participer aux délibérations de divers organes des Nations Unies, en violation de la Charte et du règlement intérieur des organes intéressés.

Etant donné la véritable nature de cette organisation, le Gouvernement d'Israël a le devoir, comme je l'ai indiqué dans les lettres précédentes, de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger la vie et la sécurité de ses citoyens.

Je vous prie de bien vouloir faire distribuer cette lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent d'Israël auprès  
de l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Yehuda Z. BLUM

-----